



Puis-je demander le récapitulatif de mes heures travaillés

Par **HappyloOve**, le **23/09/2015** à **00:14**

Bonjour à tous, rn rn Tous d'abord, je tient a préciser que je n'est pas noté chaque mois mes heures effectué, honte à moi, c'est mon 1er job et je pensai que mon patron était honnête avec moi. mais honte à moi quand même. rn rn Je suis en CDI 30H, donc 130h par mois. rn En fin de mois, mon patron nous donne un récap de nos heures qu'on doit valider: rn 1. heures travaillées rn 2. heures complémentaires rn Plus le reste comme heures de nuit rn ----- rn Mon PB, c'est que sur ma fiche de paie, il est noté à chaque fois 130h + heures complémentaires rn rn mais la plus part du temps je travail :(exemple pour ce mois-ci) 146h + heures complémentaires 8h. rn rn Mais que je travail 128h + 5h compl ou 146h + 8h compl, sur ma fiche de paie, je suis toujours payé 130h + les quelques heures complémentaires. rn rn Donc 1ere question : est-ce normal? rn 146h + 8 = 154h donc 130h + 24h supp rn ou rn 130h + 8 et 16h perdu??? rn rn 2ème question : Es-ce que j'ai le droit de demander a mon parton le récapitulatif de toutes mes heures travaillé, mois par mois depuis mon arrivé chez eux ou je doit m'asseoir dessus. rn rn Merci d'avance pour vos réponses, et je sais maintenant que je doit absolument noter les heures que j'ai effectué et ne pas croire que les gens sont tous honnête....